



FICHE SIGNALÉTIQUE

Préparée conformément à la norme sur la communication des
renseignements à l'égard des matières dangereuses aux États-Unis : 29
CFR 1910.1200 (2012)

Date de 12-juin-2018
révision :

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Nom du produit : CAB-O-SIL® TS-382 Fumed Silica

Code du produit : TS382

Synonymes : Dioxyde de silicium, silice synthétique amorphe, silice pyrogénée (fumée) amorphe

Utilisation recommandée : Contrôle rhéologique, agent épaississant, Agent d'écoulement, Agent de renforcement dans : revêtements, colles et/ou adhésifs, Élastomère de silicone, produits caoutchouteux, Peintures, Dispersion, suspension, Autre

Restrictions d'utilisation: Non applicable.

Fournisseur :

Cabot Corporation 4400 North Point Parkway Suite 200 Alpharetta, Géorgie 30022 États-Unis Tél. : 1 678 297 1300	Cabot Corporation 157 Concord Road Billerica, MA 01821 UNITED STATES Tél. : 1 978 670-6961 Tél. : 1 978 670-6955
--	---

Téléphone en cas d'urgence : Service tous les jours, 24 heures sur 24
Canada : CANUTEC 1 613 996-6666
États-Unis : CHEMTREC 1 800 424-9300 ou 1 703 527-3887
Allemagne : CHEMTREC 0800-181-7059
RU : CHEMTREC : (+44)-870-8200418
CHEMTREC Chine : 4001-204937
International CHEMTREC : 1 703 741-5970 ou 1 703 527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA : Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Poussière combustible

Éléments d'étiquetage

Pictogramme	Aucune
Mention d'avertissement :	AVERTISSEMENT
Mentions de danger :	Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air
Conseils de prudence - Prévention	• Tenir à l'écart de toute source d'ignition comme la chaleur, les étincelles et les flammes • Empêcher la poussière de s'accumuler pour minimiser le danger d'explosion

Dangers non classés autrement (DNCA)

Ne pas exposer à des températures supérieures à 150 °C. Les produits de combustion dangereux peuvent comprendre le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.

Effets potentiels sur la santé

Principales voies d'exposition :	Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux
Contact avec les yeux :	Peut causer une irritation mécanique. Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau :	Peut provoquer une irritation mécanique et un assèchement de la peau. Éviter le contact avec la peau. Aucun cas de sensibilisation chez des humains n'a été rapporté.
Inhalation :	La poussière peut être irritante pour les voies respiratoires. S'assurer une ventilation locale appropriée à la machinerie, ainsi qu'aux endroits où une poussière peut être générée. Voir aussi la Section 8.
Ingestion :	On ne s'attend à aucun effet néfaste sur la santé. Voir la Section 11.
Cancérogénicité :	Ne contient aucune des substances inscrites par le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer), le NTP (National Toxicology Program), l'OSHA (administration de la sécurité et de la santé au travail aux États-Unis), l'ACGIH (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) ou l'UE (Union européenne) en une quantité supérieure à 0,1 %. Voir également la section 11.
Effets sur les organes cibles :	Poumons, Voir la Section 11
Troubles médicaux aggravés par une exposition :	Asthme, Trouble respiratoire

Effets environnementaux possibles : Aucun connu. Voir la section 12.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Synonymes : Dioxyde de silicium, silice synthétique amorphe, silice pyrogénée (fumée) amorphe.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Produits de l'hydrolyse du triméthoxyoctylsilane avec la silice	92797-60-9	100	-

Autres informations :

Le trait d'union (-) signifie « sans objet »

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

PREMIERS SOINS

Contact avec la peau	Laver abondamment avec l'eau et du savon. Demander une assistance médicale si des symptômes se développent.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Demander une assistance médicale si des symptômes se développent.
Inhalation	En cas de toux, d'essoufflement ou autres problèmes respiratoires, transporter à l'air frais. Demander une assistance médicale si les symptômes persistent. Si nécessaire, rétablir une respiration normale en utilisant les mesures standard de premiers soins.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, faire boire plusieurs verres d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes :	Les symptômes et les effets connus les plus importants sont décrits à la Section 2 et/ou à la Section 11.
-------------	---

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins :	Traiter en fonction des symptômes.
---------------------	------------------------------------

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés :	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone (CO ₂), une poudre extinctrice ou de l'eau. En cas d'utilisation d'eau, une pulvérisation de type brouillard est conseillée.
Agents extincteurs inappropriés :	NE PAS UTILISER des milieux à pression élevée dans lesquels il y a un risque de formation d'un mélange d'air et de poussières potentiellement explosible.
Dangers particuliers associés au produit chimique :	Aucune.
Produits de combustion dangereux :	Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO ₂).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers :	Porter les équipements de protection appropriés. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Risque d'explosion de la poussière :	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Voir également la Section 9.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles : Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir aussi la Section 8.

Pour les intervenants en cas d'urgence : Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé à la Section 8.

Précautions environnementales :

Précautions environnementales : Confiner le produit déversé sur la terre, si possible. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage : Si le produit déversé contient de la poussière ou possède le potentiel de créer de la poussière, utiliser des aspirateurs et/ou des systèmes de nettoyage antidéflagrants appropriés pour poussières combustibles. L'utilisation d'un aspirateur à haute efficacité de filtration particulaire de l'air (HEPA) est recommandée. Ne pas générer un nuage de poussière en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Il n'est pas recommandé de balayer à sec. Ramasser et transférer dans des contenants étiquetés convenablement. Voir la Section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer la poussière. S'assurer une ventilation locale appropriée à la machinerie, ainsi qu'aux endroits où une poussière peut être générée. Ne pas générer un nuage de poussière en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Peut former des mélanges explosibles dans l'air.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Toutes les pièces de métal de l'équipement de mélange et de procédé doivent être mises à la terre. S'assurer que tout l'équipement soit mis à la terre avant de commencer les opérations de transfert. La poussière fine peut pénétrer dans les équipements électriques et peut causer des courts-circuits électriques.

Considérations générales sur l'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage : Garder les contenants bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Ne pas entreposer avec des produits chimiques volatils, car ils peuvent être adsorbés sur le produit. Entreposer dans des conditions ambiantes. Garder loin des sources de chaleur et d'ignition. Conserver dans des contenants correctement étiquetés.

Il ne faut pas laisser des dépôts de poussière s'accumuler sur des surfaces, car cette poussière peut former un mélange explosible si elle est libérée dans l'atmosphère en une concentration suffisante.

Matières incompatibles : Aucun connu.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition : La table ci-dessous est un résumé. Veuillez consulter la législation particulière pour des renseignements complets.

Silice amorphe. Les limites d'exposition réglementaires se retrouvent sous la silice générale, numéro de registre CAS 8631-86-9 :

Australie : 2 mg/m, TWA, Respirable
Autriche MAK : 4 mg/m, TWA, fraction inhalable
Finlande : 5 mg/m
Allemagne TRGS 900 : 4 mg/m, TWA, fraction inhalable
Inde : 10 mg/m, TWA
Irlande : 2,4 mg/m, TWA, poussière respirable
Norvège : 1,5 mg/m, TWA, fraction respirable
Suisse : 4 mg/m, TWA
RU WEL : 6 mg/m, TWA, fraction inhalable
4 mg/m, TWA, fraction respirable
États-Unis OSHA PEL : 6 mg/m (54 FR2701)

Poussière ou particules non spécifiées ailleurs :

Belgique : 10 mg/m³, TWA, inhalable
3 mg/m³, TWA, respirable

Chine : 8 mg/m³, TWA
mg/m³, STEL

France : 10 mg/m³, TWA, poussières inhalables
mg/m³, TWA Poussière respirable

Italie : 10 mg/m³, TWA, inhalable
mg/m³, TWA, respirable

Malaisie : 10 mg/m³, TWA, inhalable
mg/m³, TWA, respirable

Espagne : 10 mg/m³, VLA, inhalable
3 mg/m³, VLA, respirable

États-Unis ACGIH : 10 mg/m³, TLV-TWA, inhalable
mg/m³, TLV-TWA, respirable

États-Unis OSHA - PEL : 15 mg/m³, TWA, poussières totales
mg/m, TWA, respirable

REMARQUE :

Dans l'ensemble de ses installations, Cabot Corporation applique, pour la silice, la limite d'exposition professionnelle de 4 mg/m³ de la norme TRGS 900 de l'Allemagne, TWA, fraction inhalable

MAK : Maximale Arbeitsplatzkonzentration (Concentration maximale en milieu de travail)

PEL : **Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition permise)**

PNOS : Particules non indiquées ailleurs

STEL : **Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée)**

TRGS : Technische Regeln für Gefahrstoffe (Règles techniques pour les matières dangereuses)

TWA : Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)

États-Unis ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

États-Unis OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle)

VLA : Valore Limite Ambientale (valeur de la limite environnementale)

WEL : **Workplace Exposure Limit (Limite d'exposition en milieu de travail)**

Contrôles d'ingénierie : S'assurer une ventilation adéquate pour maintenir les niveaux d'exposition sous des limites d'exposition professionnelle. S'assurer une ventilation appropriée à la machinerie, ainsi qu'aux endroits où une poussière peut être générée.

Équipement de protection individuelle [ÉPI]

Protection respiratoire : Un appareil respiratoire homologué peut être nécessaire si la ventilation locale n'est pas adéquate.

Protection des mains : Porter des gants de protection pour empêcher l'assèchement de la peau. Appliquer une crème de protection avant de manipuler le produit. Se laver les mains et toute la peau exposée avec un savon doux et de l'eau.

Protection des yeux/du visage: Porter une protection pour les yeux et le visage. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements tous les jours. Les vêtements de travail ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Autre : Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Il doit y avoir une douche oculaire et une douche de sécurité d'urgence à proximité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Conformément à toute la réglementation locale et aux exigences en matière de permis comme elles s'appliquent aux poussières.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les informations renseignées ci-dessous sont basées sur les données de ce produit et de produits similaires.

État physique :	Solide	Odeur :	Aucune.
Aspect :	Poudre	Seuil de perception de l'odeur :	Non applicable
Couleur :	blanc		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH :		Aucune information disponible
Point de fusion/point de congélation :	1700 °C	Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques) du NIOSH
Point d'ébullition / domaine d'ébullition :	2230 °C	Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques) du NIOSH

Taux d'évaporation :		Non applicable
Pression de vapeur :		Non applicable
Densité de vapeur :		Non applicable
Densité :	2.2 g/cm ³	@ 20 °C
Masse volumétrique apparente :		Aucune information disponible
Densité à 20 °C :	2.2	
Solubilité dans l'eau :		Aucune information disponible
Solubilité(s) :		Aucune information disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):		Non applicable
Température de décomposition :	> 161 °C	Essai de poudre en vrac - cellule de diffusion
Viscosité :		Non applicable
Viscosité cinématique :		Non applicable
Viscosité dynamique :		Non applicable
Propriétés comburantes :		Aucune propriété comburante
Point de ramollissement :		Non applicable
Teneur en COV (%) :		Non applicable
% de matières volatiles (par volume) :		Non applicable
% de matières volatiles (par volume) :		Non applicable
Tension de surface :		Non applicable
Propriétés explosives : Explosible		Appareil avec tube vertical (Bartknecht 1989) Peut former des mélanges explosibles dans l'air
Point d'éclair :		Non applicable
inflammabilité (solide, gaz)		Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'explosion dans l'air (g/m ³) :		Aucune information disponible
Limite inférieure d'explosion dans l'air (g/m ³) :	300<MEC<400 g/m ³	ASTM E-1515 (MEC - Concentration explosible minimale)
Température d'auto-inflammation :		Aucune information disponible
Température minimale d'inflammation :	240 °C > 1000 °C	ASTM E-2021 Couche de poussière ASTM E-1491 Nuage de poussière (MAIT - Température d'auto-inflammation minimale) Aucun des essais menés à une température de 1000 °C (la limite supérieure de l'appareil) ne satisfait les critères d'ignition fondés sur l'augmentation de la température. Pour cette raison, la MIT a été rapportée comme étant supérieure à 1000 °C.
Énergie minimale d'inflammation :	> 1 J	ASTM E2019
Énergie d'inflammation :		Aucun renseignement disponible
Pression explosive absolue maximale :	4.68 bar	ASTM E-1226 (essai de sphère de 20 l)
Vitesse maximale de la hausse de pression :	125 bas/s	ASTM E-1226 (essai de sphère de 20 l)
Vitesse de combustion :		Aucune information disponible
Valeur Kst :	34 bas.mètre/seconde	ASTM E-1226 (essai de sphère de 20 l)

Classification de l'explosion de poussière : ST1

Faible explosion; ASTM E-1226

L'effet est inscrit « sans objet » en raison des propriétés inhérentes de la substance

« Aucune information disponible » indique qu'aucun essai n'a été effectué

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non réactif.

Stabilité : Stable dans les conditions de manutention et de stockage recommandées. Essai de poudre en vrac - cellule de diffusion. Température de départ : 161 °C.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse : Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter : Ne pas exposer à des températures supérieures à 150 °C. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Éviter la formation de poussière.

Matières incompatibles : Aucun connu.

Données sur les risques d'explosion Voir également la Section 9.Sensibilité aux chocs
mécaniques : Aucune.Sensibilité aux charges
électrostatiques : Peut former des mélanges explosibles dans l'air. Éviter la formation de poussière. Ne pas générer un nuage de poussière en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Toutes les pièces de métal de l'équipement de mélange et de procédé doivent être mises à la terre. S'assurer que tout l'équipement soit mis à la terre avant de commencer les opérations de transfert.Produits de décomposition
dangereux : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES***L'information fournie est basée sur les données obtenues sur cette substance ou des substances similaires.***TOXICITÉ AIGÜE**

DL50 par voie orale : Il n'existe aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

Inhalation : En raison des caractéristiques physiques du produit, aucune procédure d'essai appropriée n'est disponible

DL50 par voie cutanée : Il n'existe aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

Corrosion cutanée/irritation
cutanée : Indice d'irritation primaire = 0.0 @ 24 hr. Non classé comme un irritant (OCDE 404)Lésions oculaires graves/irritation
oculaire : Non classé comme un irritant lors d'études sur des lapins (OCDE 405). Des concentrations élevées de poussière peuvent provoquer une irritation mécanique.

Sensibilisation : Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité :	Non mutagène selon le test d'Ames.
Cancérogénicité	Il n'existe aucune donnée disponible sur le produit lui-même. Silice amorphe synthétique. Aucune indication de cancérogénicité n'a été observée chez de multiples espèces animales à la suite d'une exposition répétée par voie orale ou par inhalation à la silice amorphe. De même, aucune étude épidémiologique n'a présenté d'indication de cancérogénicité chez les travailleurs qui fabriquent de la silice amorphe.
Toxicité pour la reproduction et le développement :	Il n'existe aucune donnée disponible sur le produit lui-même. Silice amorphe synthétique: Aucun effet sur les organes de reproduction ou le développement du fœtus n'a été rapporté lors d'études sur la toxicité chez des animaux.
STOT - exposition unique :	Il n'existe aucune donnée disponible sur le produit lui-même.
STOT - exposition répétée :	Il n'existe aucune donnée disponible sur le produit lui-même. Silice amorphe synthétique: Toxicité à doses répétées : orale (rat), deux semaines à six mois, aucun effet indésirable significatif relié au traitement à des doses jusqu'à 8 % de silice dans le régime alimentaire. Toxicité à doses répétées : inhalation (rat), treize semaines, dose minimale avec effet observé (DMEO) = 1,3 mg/m³ basée sur des effets réversibles légers dans les poumons. Toxicité à doses répétées : inhalation (rat), 90 jours, DMEO = 1 mg/m³ basée sur des effets réversibles dans les poumons et des effets dans la cavité nasale. D'après les données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.
Danger par aspiration :	Basé sur une expérience industrielle et les données disponibles, on ne s'attend à aucun risque d'aspiration.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique :	Poisson (Brachydanio rerio) CL50 (96 h) : > 10 000 mg/l ; (Méthode : OCDE 203) Aucune toxicité aiguë à la daphnie avec DE et DE₅₀ allant de >1000 à 10 000 mg/l (OCDE 202)
----------------------	---

DEVENIR ENVIRONNEMENTAL

Persistance et dégradabilité	Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques
Bioaccumulation	Non anticipé en raison des propriétés physico-chimiques de la substance.
Mobilité:	On ne s'attend pas à ce que le produit migre.
Distribution dans les compartiments environnementaux :	Aucun renseignement disponible.
Autres effets nocifs :	Aucune information disponible.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Avis de non-responsabilité : L'information présentée dans cette section concerne le produit comme il est expédié dans sa composition prévue comme décrite à la section 2 de cette fiche signalétique. La contamination ou le traitement peuvent modifier les caractéristiques et les exigences du déchet. Les règlements peuvent également s'appliquer aux récipients vides, aux doublures ou à l'eau de rinçage. Les règlements provinciaux et locaux peuvent être différents des règlements fédéraux. La personne qui génère un déchet doit établir sa propre classification.

RCRA : Le produit inutilisé n'est pas un déchet dangereux selon le règlement 40 CRF 261 de la RCRA, États-Unis.

Produit inutilisé et non contaminé : Le produit, tel qu'il est fourni, doit être utilisé en accord avec les réglementations des autorités fédérales, nationales et locales. La même recommandation s'applique aux conteneurs et à l'emballage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORTDOT

N° ID/ONU	Non réglementé
Désignation officielle de transport	Non réglementé
Classe de danger	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé

OACI (air)

N° ID/ONU	Non réglementé
Désignation officielle de transport	Non réglementé
Classe de danger	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé

IATA

N° ID/ONU	Non réglementé
Désignation officielle de transport	Non réglementé
Classe de danger	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé

IMDG

N° ID/ONU	Non réglementé
Désignation officielle de transport	Non réglementé
Classe de danger	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé

RID

N° ID/ONU	Non réglementé
Désignation officielle de transport	Non réglementé
Classe de danger	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé

ADR

N° ID/ONU	Non réglementé
Désignation officielle de transport	Non réglementé
Classe de danger	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification de danger

États-Unis - OSHA (29 CFR 1910.1200) : Dangereux

Canada - Classification SIMDUT
(Règlement sur les produits
dangereux, DORS/2015-2017)

Dangereux. Voir Section 2 pour la classification de danger. Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits dangereux.

Inventaires internationaux

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)	Est conforme à (aux)
LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées	Est conforme à (aux)
ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon	Est conforme à (aux)
IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	Est conforme à (aux)
KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée	Est conforme à (aux)
PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines	Est conforme à (aux)
AICS - Inventaire australien des substances chimiques	Est conforme à (aux)
NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande	Est conforme à (aux)
TCSI - Inventaire des substances chimiques de Taïwan	Est conforme à (aux)

*Règlements fédéraux américains***Réglementations de l'exportation TSCA Section 12(b) :**

Ce produit ne contient aucun composant qui est soumis à l'avis d'exportation TSCA 12(b).

SARA Section 302 (40 CFR 355) substance très dangereuse :

Aucun composant n'est énuméré comme produit chimique extrêmement dangereux sous la section 302 de SARA.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	NON
Risque chronique pour la santé	NON
Risque d'incendie	OUI
Danger de libération soudaine de pression	NON
Risque de réactivité	NON

Voir la classification du SGH, section 2, pour des catégories de dangers SARA 311/312 qui s'appliquent en vertu de la norme 40 CFR 370 (13 juin 2016) révisée

Section 313 (40 CFR 372) de SARA, inventaire de rejets toxiques

Ne contient aucune des substances identifiées sous la section 313 en tant que produits chimiques toxiques au-dessus des concentrations minimales nécessaires pour être sujet aux conditions d'avis de fournisseur.

Modifications de la Loi sur la qualité
de l'air de 1990 (CAA, Section 112, 40
CFR 82) :

Ce produit ne contient aucun composant inscrit comme un polluant atmosphérique dangereux, une substance inflammable, une substance toxique ou un agent d'appauvrissement de l'ozone de classe 1 ou 2

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit.

*États-Unis - Réglementations des
États*

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

*Règlements d'État sur le droit à
l'information aux États-Unis*

Ce produit contient un composant inscrit ou plus sur la liste des substances du Right-to-Know (droit de savoir) du Massachusetts, Liste du Right-to-Know (droit de savoir) du New Jersey, Liste du Right-to-Know (droit de savoir) de la Pennsylvanie :. Silice (CAS no 7631-86-9).

16. AUTRES INFORMATIONS

Informations pharmaceutiques:

Interdit

Utilisation de l'additif alimentaire :

Interdit

Références :

NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, September 2005. "Silica, amorphous" (Silice, amorphe). DHHS (NIOSH) Publication No. 2005-149. National Technical Information Service, Springfield, VA. p. 277

Contacts:

Cabot Corporation
700 E U.S. Highway 36
Tuscola, IL 61953-9643
ÉTATS-UNIS
Tél. : 1 217 253-3370
Télec. : 1 217 253-5530

Cabot Corporation
157 Concord Road
Billerica, MA 01821
ÉTATS-UNIS
Tél. : 1 978 663-3455
Télec. : 1 978 670-6955

Cabot GmbH
Kronenstrasse 2
79618 Rheinfelden
ALLEMAGNE
Tel (+49) 7623.707.0
Fax: (+49) 7623.707.530

Cabot Carbon, Ltd.
Sully Moors Road
Sully, Glamorgan CF64 5RP
Pays de Galles, ROYAUME-UNI
Tél. : (+44) 1446.736999
Télec. : (+44) 1446.737123

Cabot Corporation
3603 South Saginaw Road
Midland, MI 48640
ÉTATS-UNIS
Tél. : 1 989 495-0030
Télécopieur : 1 989 495-2139

Cabot Bluestar Ltd.
Xinghuo Industrial Garden
Yongxiu County, Jiujiang City 330319
Province de Jiangxi, CHINE
Tél. : (86-792) 3171616
Télécopieur : (86-792) 3170320

Avis de non-responsabilité :

Les renseignements ci-dessus sont fondées sur des renseignements que Cabot Corporation considère comme étant précis. Aucune garantie, expresse ou tacite, n'est fournie. Les renseignements sont fournis seulement pour votre information et votre considération et Cabot n'assume aucune responsabilité légale d'utilisation ou de fiabilité. En cas de divergence entre l'information sur le document non anglais et ses contreparties anglaises, la version anglaise aura priorité.

Préparée par : Cabot Corporation - Sécurité, santé et environnement
Date de révision : 12-juin-2018

Tous les noms annotés avec le symbole ® ou sont des marques de commerce de Cabot Corporation ou de ses sociétés affiliées.

Fin de la fiche signalétique